



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 Mars 2018 à 20 h 45

Le vingt-deux mars deux mille dix-huit, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Val-Cenis, convoqués le 15 mars 2018, se sont réunis à l'espace Val-Cenis Vanoise à Lanslebourg Mont-Cenis, sous la présidence de Monsieur Jacques ARNOUX, Maire de Val-Cenis.

Présents : 24 : ARNOUX Jacques - BOIS Patrick - BOROT André - BOROT Lionel - BOUGON Jean-Louis - BOURDON Gérald - CECILLON Georges - CHEVALLIER Paul - DEBORE Patrick - FAVRE Clément - FELISIAK Eric - GAGNIERE Pierre - HUE Michel - JORCIN Catherine - LEPIGRE Philippe - MARIN Georges - MENARD Jacqueline - METIVIER Jean-Luc - RAVIER Bernard - ROSAZ Sébastien - SUIFFET Gilbert - VINCENTET Pierre - ZANATTA Rémi - ZAPILLON Christelle.

Absents excusés ayant donné procuration : 7 : BISON Rosemary à CECILLON Georges - BOURGEOIS Yvan à DEBORE Patrick - BURDIN Grégory à ZANATTA Rémi - CARAYOL Annie à BOURDON Gérald - DE SIMONE Olivier à CHEVALLIER Paul - RATEL Joseph à BOIS Patrick - ZINANT Emmanuelle à ARNOUX Jacques.

Absents non représentés : 18 : BANTIN Jérémy - BERNARD Anthony - BRESSON Alain - CLARAZ Yvon - DAVID Alain - DUBOIS Nicolas - DUPRE Pascal - ETIEVANT Jean-Luc - FILLIOL Mickaël - FINAZ Noémie (excusée) - FRAYSSE Hervé (excusé) - HENRY Patrice - HUART Pierre - LEMAIRE Cyril - MENJOZ Marc - MENJOZ Sébastien - PERINO Gérard - POUPARD Laurent (excusé).

Invité : M. LAUGIER Jean-Philippe, trésorier.

Le quorum n'étant pas atteint (24 présents sur 49), le conseil ne peut valablement délibérer. Il est convoqué, selon l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, **le Mardi 27 Mars 2018 à 20 H 45.**

Le Maire,
Jacques ARNOUX